

FORMATION DES AVOCATS PROGRAMME DETAILLE

ACTUALITES DE

« L'APPEL AVEC REPRESENTATION OBLIGATOIRE EN MATIERE CIVILE »

Lundi 3 novembre 2025

Intervenant :

Me Guillaume BAUFUME, ancien avoué à la cour d'appel, avocat au barreau de CHAMBERY

Programme:

Il s'agit d'une révision des notions de base dont le plan est développé ci-dessous, en fonction de l'actualité jurisprudentielle récente

Introduction

La conception de l'appel/ la concentration des moyens/

1. Appel ordinaire
 - 1.1. Champ : droit commun Schéma général
 - 1.2. L'appelant : obligations et sanctions
L'intimé : obligations et sanctions
L'intimé incident : obligations et sanctions
 - 1.3. Les incidents
2. Appel à bref délai
 - 2.1. Champ : cas spéciaux (sur demande ou de plein droit)
Schéma général
 - 2.2. L'appelant : obligations et sanctions
L'intimé : obligations et sanctions
L'intimé incident : obligations et sanctions
 - s. Les incidents : le président
3. Appel à jour fixe
 - 3.1. Droit commun : péril ou de plein droit
L'appelant: obligations et sanctions
L'intimé : obligations et sanctions
 - 3.2. Droit spécial : appel compétence
Particularités
4. Questions transversales ou spéciales
 - L'acte d'appel/ l'appel limité
 - Les conclusions d'appel
 - L'effet dévolutif/ l'évocation
 - Le premier président
 - L'appel nullité
 - Fins de non- recevoir/ nullités
 - Le timbre fiscal
 - La voie électronique
 - La saisie immobilière
 - L'appel plan de cession
 - Mise en état conventionnelle issue du décret du 18 juillet 2025
 - L'appel d'un jugement/les difficultés nées de l'exécution provisoire

IFCA

FORMATION DES AVOCATS

OBJECTIFS	La procédure d'appel - avec représentation obligatoire - en matière civile		
PUBLIC CONCERNE	Avocats et secrétaires de cabinet d'Avocat		
PREREQUIS	Etre inscrit au Barreau ou travailler dans un cabinet d'avocat		
COMPETENCES METIERS	Maitriser la procédure civile		
PROGRAMME DETAILLE	Cf. Programme détaillé		
MOYENS PEDAGOGIQUES	IXI Séance de formation en salle IXI Mise en situation ☐ Etudes de cas		
	Autres (préciser) :		
MOYENS TECHNIQUES	IXI Support projeté IXI Paper-board Autres (préciser) : documentation technique disponible sur site		
INTERVENANT	Me Guillaume BAUFUME, ancien avoué, avocat Me Dominique FLEURIOT, docteur en droit, avocat		
SUIVI	Les stagiaires signeront une attestation de présence par demi-journée.		
EVALUATION	A l'issue de la formation, il sera délivré une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée précise de l'action		
DIPLOME DELIVRE	Attestation de présence.		
INSCRIPTION	Date formation 03 novembre 2025 Durée : 4 heures Tarif: 144.00 € TTC Effectif 40		
	Forma-tions@wanadoo.fr ifca-formations-avocats.fr		
MODALITES COMPLEMENTAIRES			
LIEU	VALENCE Hôtel de Lyon – 23 Avenue Pierre Sémard		

